



Edité par Laure Sandoz, Dina Bader et Nicolas Yazgi

Dans le cadre du Théâtre de la Connaissance 2021

Neuchâtel, 2021

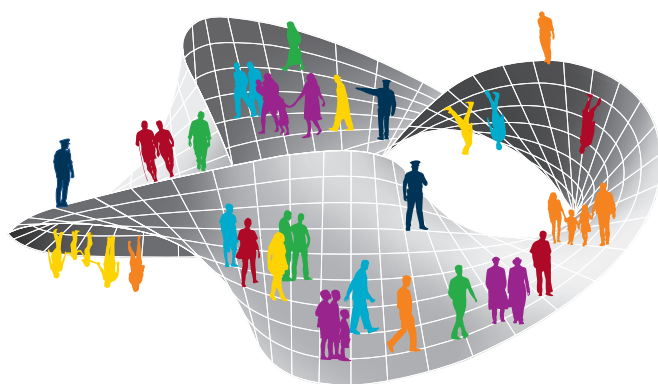
unine

UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

nccr —→
on the move

BIENVENUE À HEIMATLAND!

! saurez-vous trouver votre place ?



Edité par Laure Sandoz, Dina Bader et Nicolas Yazgi

Chère lectrice, cher lecteur,

Malgré les restrictions liées à la pandémie, le nccr - on the move, un Pôle national de recherche financé par la Confédération et coordonné par l'Université de Neuchâtel, a poursuivi ses recherches et s'est montré très intéressé à discuter de ses résultats et de ses réflexions avec la Cité. Dans le cadre de « Bienvenue à Heimatland ! », nous sommes heureux d'engager ces discussions lors d'un événement aussi prestigieux que NeuchàToi 2021. Ce rendez-vous récurrent revêt une grande importance pour les échanges interculturels du canton de Neuchâtel qui rayonnent bien au-delà de ses frontières. C'est donc pour nous un grand privilège de participer à un tel événement.

« Bienvenue à Heimatland ! » est un jeu théâtral dans lequel vous jouez le rôle principal. Dans cette expérience immersive, vous êtes mis.e au défi, en tant que migrant.e, de trouver votre place dans la société. Dans la tradition du Théâtre de la Connaissance, vous êtes confronté.e aux réalités et contraintes de la migration de manière ludique. Dans un dialogue entre l'art et la science, une des questions centrales de la Suisse – la migration et ses acteur.rice.s – est négociée avec votre aide d'une manière riche en émotions.

Qu'un tel échange ait lieu à Neuchâtel n'est pas un hasard. L'Université de Neuchâtel est un centre d'excellence européen sur les questions de migration. Le SFM (Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population), la MAPS (Maison d'analyse des processus sociaux), le CDM (Centre de droit des migrations) et enfin notre nccr - on the move en témoignent. Cette concentration de spécialistes permet de développer une perception différente de la société et de penser sous d'autres angles. Elle offre une condition unique pour le développement de ce Théâtre de la Connaissance.

Nous avons eu l'occasion de tester le jeu de rôle dont « Bienvenue à Heimatland ! » s'inspire pour la première fois lors d'un événement interne du nccr – on the move. Concept développé par ISA Berne, un service spécialisé en migrations, ce jeu a ensuite été affiné pour NeuchàToi 2021, le rendant plus pointu tant sur le plan artistique que scientifique.

Une telle réalisation ne serait pas possible sans le soutien énergétique de professionnel.le.s du théâtre et de chercheur.euse.s engagé.e.s. Je tiens à remercier pour la coordination, la conception et l'organisation, Nicolas Yazgi, anthropologue, dramaturge et metteur en scène, ainsi que Laure Sandoz qui a supervisé le projet. Nous remercions également Dina Bader et Annique Lombard du nccr – on the move, les collègues de la MAPS, de la FLSH et du Bureau presse et promotion de l'Université de Neuchâtel pour leur engagement, ainsi que nos sponsors. Un remerciement tout particulier à Yves Maumary pour le développement graphique des idées mises en scène et l'affiche, et à Gina Morelli pour le design de cette publication.

J'espère que ce Théâtre de la Connaissance aura été pour vous inspirant et passionnant. Cette brochure prolonge l'expérience en explicitant certains des éléments qui ont inspiré la conception de l'événement et en proposant des ressources pour poursuivre la réflexion.

Gianni D'Amato

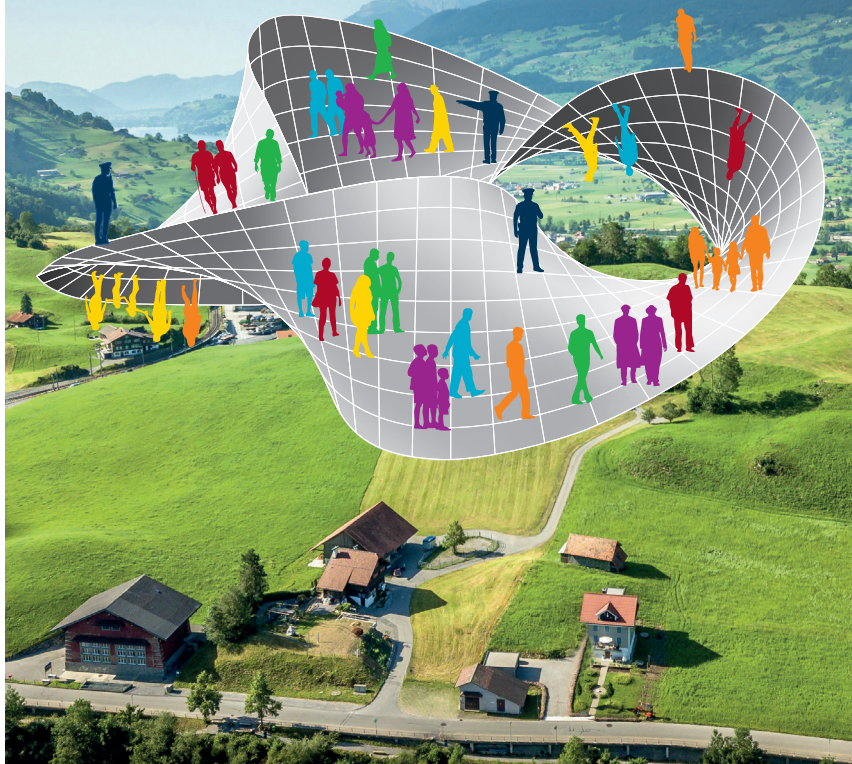
Directeur nccr – on the move



LE THÉÂTRE DE LA CONNAISSANCE

Bienvenue à HEIMATLAND!

Saurez-vous trouver votre place ?



Jeu de rôle théâtral suivi d'une discussion participative sur le thème de la gestion migratoire

Université de Neuchâtel, Rue A.-L. Breguet 2, du 17 au 19 septembre 2021

Direction & conception : Laure Sandoz & Nicolas Yazgi

Inspiré librement d'une idée originale développée par ISA Berne



Entrée libre - sur inscription • Informations : www.unine.ch/theatre-connaissance

Pourquoi cet événement ?

Depuis le début du XX^e siècle, la Suisse est devenue un pays d'immigration. La proportion de la population étrangère résidant sur le territoire helvétique est aujourd'hui de 25 %, ce qui est bien plus que dans la plupart des autres pays européens. En outre, plus de la moitié des personnes récemment arrivées en Suisse possède une formation tertiaire, ce qui constitue également un record en comparaison internationale. Ces chiffres s'expliquent par le fait que la Suisse dispose d'un système de libre circulation des personnes avec l'Union Européenne et d'une économie dynamique, avec notamment 28'622 entreprises faisant partie d'un groupe multinational et employant environ 1,4 million de personnes, soit un peu plus du quart de l'emploi total en Suisse.

Néanmoins, la Suisse se caractérise également par une politique d'admission particulièrement restrictive pour les ressortissant.e.s non-européen.ne.s qui dépend dans une large mesure du pouvoir discrétionnaire des autorités. Cette politique s'inscrit depuis le milieu des années 1960 dans une longue série de mesures visant à limiter l'immigration.

Ainsi, les conditions d'entrée en Suisse sont très variables et contribuent à structurer un système à plusieurs vitesses dans lequel certaines personnes étrangères disposent d'un large éventail de possibilités pour s'adapter à leur nouvel environnement tandis que d'autres sont limitées dans leurs options et se retrouvent dans des situations de vulnérabilité et de marginalité.

Dans un contexte politique qui place bien souvent l'immigration au cœur des débats, il nous a semblé fécond d'engager ce dialogue entre recherche, création artistique et public de la cité afin de promouvoir une réflexion critique autour de l'inclusion des personnes migrantes et du rôle de chacun.e dans le processus de construction d'une société commune.

Laure Sandoz

*Docteure en anthropologie,
chercheuse postdoctorante
à l'Institut de géographie
et au nccr - on the move*

Nicolas Yazgi

Dramaturge et anthropologue

Table des matières

Dans les coulisses de « Bienvenue à Heimatland ! »

- 10 – 11 **L' esprit de la mise en scène**
Nicolas Yazgi
- 12 – 15 **Les différents livrets pour étranger.e.s**
Laure Sandoz
- 16 – 19 **Le livret dans le jeu**
Nicolas Yazgi

Et en Suisse, comment ça se passe ?

- 20 – 23 **Le jeu de l'échelle de l'intégration
juridique en Suisse**
Stefanie Kurt
- 24 – 25 **« Dis-moi ton permis... »**
Anne-Laure Bertrand

Dans les coulisses de « Bienvenue à Heimatland ! »

- 26 – 27 **Le ruban de Möbius**
Nicolas Yazgi
- 28 – 29 **L'administration étatique**
Laure Sandoz
- 30 – 33 **Préparer et développer les rôles**
Nicolas Yazgi

Et en Suisse, comment ça se passe ?

34 – 37 **Bureaucrates anonymes ou êtres humains agissant en « leur âme et conscience » ?**
Christin Achermann

38 – 41 **Distinguer les réfugié.e.s des migrant.e.s : pratique arbitraire ou simple application de la loi ?**
Marion Fresia

42 – 47 **L’asile en marges : les requérant.e.s d’asile face à la gestion migratoire**
Raphaël Rey

Dans les coulisses de « Bienvenue à Heimatland ! »

48 – 49 **Critères d’intégration et règles implicites**
Laure Sandoz

Et en Suisse, comment ça se passe ?

50 – 53 **Une intégration « réussie » ?**
La fabrique de l’intégration
Tania Zittoun, Pascal Mahon, Anne Lavanchy, Flora Di Donato

54 – 57 **La discrimination en Suisse : résultats d’une étude expérimentale sur l’embauche des jeunes descendant.e.s d’immigré.e.s**
Robin Stünzi

59 **Pour en savoir plus sur la migration en Suisse**

60 – 61 **Partenaires impliqués**

L' esprit de la mise en scène

Heimatland ne représente pas littéralement la Suisse, mais en propose plutôt un miroir fictionnel déformant. Ce qui s'y passe n'est donc pas censé être un reflet exact de la réalité : celle-ci est à la fois grandement simplifiée et légèrement décalée. Les décalages viennent rappeler qu'il s'agit, justement, d'un environnement fictif et amener parfois un zeste d'humour. En revanche, les situations que rencontrent les participant.e.s durant le jeu sont basées sur les recherches et l'expérience de terrain et sont donc réalistes.

Pour mettre l'administration du pays en scène et imaginer le système de jeu, il a fallu s'éloigner des réflexes de construction d'un « bon spectacle ». En effet, l'objectif principal n'était pas de mettre sur pied un spectacle, mais bien, au travers d'un jeu de rôle théâtral, d'induire un processus participatif expérimental permettant de réfléchir ensemble différemment sur le thème de la gestion migratoire (différemment que, par exemple, au travers d'une classique « conférence sur... »).

Ce processus commence pour le public par le jeu de rôle théâtral, donc par une immersion sensible qui mobilise le corps et les émotions, en plus de l'intellect. Dans cette optique, les files d'attente, une forme de répétitivité, les frustrations, les simplifications ainsi que les limites du dispositif que nous avons mis en place sont assumées : elles sont potentiellement fécondes pour les parties réflexives de l'événement qui suivent le jeu de rôle théâtral.

Pour ce qui est du développement de l'univers de Heimatland, de son administration et des situations que le public allait rencontrer, il a été décidé assez tôt, lors d'une séance avec une équipe scientifique étendue, de rester terre à terre, c'est-à-dire de ne pas chercher à rendre l'expérience trop « théâtrale » ni à trop pousser les choses vers la satire ou la parodie. L'idée était que, pour ce thème et ce dispositif, une forme de réalisme était préférable pour induire le processus de réflexion souhaité. Il a donc ensuite beaucoup été question de trouver le bon degré de décalage tout en restant suffisamment réaliste.



Prenons le drapeau de Heimatland comme première illustration d'élément décalé. Il conserve les couleurs du drapeau suisse et l'idée d'un motif archétypal central. En lieu et place de la croix, se trouve « un cercle impossible ». Le cercle, de manière générale, est symboliquement associé à des notions comme l'unité, l'harmonie, la complétude, la perfection, l'infini, etc. Un objet impossible est la représentation d'un objet fictif contraire aux lois physiques connues de la nature : l'objet tridimensionnel qui devrait correspondre au dessin théorique est impossible à matérialiser. C'est bien sûr cette tension entre une représentation idéale (une administration « parfaite » : impartiale, juste et équitable pour tout.e.s) et sa matérialisation impossible dans la réalité qui a été la source d'inspiration (et qui fait écho aux recherches). La devise du pays, « tous comme les autres / chacun pour soi », est un des rares éléments un peu plus satiriques et exprime de manière concise la nécessité de se conformer – de faire comme les autres – tout en n'ayant, *in fine*, d'autre choix que d'être livré à soi-même.

Pour présenter d'autres éléments de la mise en scène, j'ai préparé quelques compléments qui sont placés en regard des textes qui suivent pour enrichir l'effet de miroir, déformant mais espérons fécond, entre l'univers fictionnel de Heimatland et la réalité de la gestion migratoire en Suisse.

Nicolas Yazgi

Dramaturge et anthropologue

Les différents livrets pour étranger.e.s

A Heimatland, chaque étranger.e reçoit dès son arrivée un livret qui détermine son statut légal et ses possibilités d'évolution dans son nouveau pays de résidence.

Lequel avez-vous reçu ?

Le texte ci-dessous vous éclairera sur sa signification.

Livret X

Il est attribué aux personnes admises à titre provisoire. Leur renvoi est impossible pour des raisons humanitaires ou pratiques, mais au moindre changement de situation, les autorités peuvent leur ordonner de quitter Heimatland. Pour espérer rester et obtenir un permis plus stable, les admis.e.s provisoires doivent faire preuve d'efforts importants pour s'intégrer car la vie ne leur est pas rendue facile. Vous avez peut-être remarqué, si vous avez reçu un tel statut, que vous étiez limité.e à des dés 1 à 4 pour votre progression et que les autorités se montraient particulièrement sévères lors de l'évaluation de votre niveau d'intégration.



Photo© Guillaume Perret

Livret V

Il est attribué aux personnes qui correspondent à la définition officielle de réfugié.e. Celles-ci bénéficient d'une protection bien plus stable à Heimatland que les admis.e.s provisoires. Elles ne peuvent pas être renvoyées et, après quelques années, il leur est possible d'obtenir une autorisation d'établissement leur octroyant quasiment les mêmes droits qu'à la population locale. Pour cela, il est important qu'elles démontrent leurs efforts d'intégration et leur capacité à subvenir à leurs propres besoins sans dépendre d'aides étatiques. Tout comme les admis.e.s provisoires, elles se trouvent dans une situation de dette vis-à-vis de l'Etat qui leur a octroyé sa protection, ce qui peut compliquer leur progression vers un statut meilleur.

Livrets Y1 et Y2

Ils correspondent à une autorisation de séjour qui doit être régulièrement renouvelée et qui peut être révoquée en cas de mauvaise intégration. Une distinction est établie entre les ressortissant.e.s d'état dits « alliés » (livret Y1) et les ressortissant.e.s d'état dits « tiers » (livret Y2). Les états alliés étant généralement considérés comme culturellement plus proches que les états tiers, la pression pour s'intégrer exercée par les autorités est moins forte pour les premier.e.s que pour les second.e.s, ce qui peut faciliter l'accès à un statut plus durable. De plus, le risque de perdre son permis de séjour en raison d'une mauvaise intégration est moins important pour les ressortissant.e.s d'états alliés.

Livrets Z1 et Z2

Ils correspondent à une autorisation d'établissement permanente qui peut donner accès à la procédure de naturalisation. Ils sont attribués à quelques rares catégories d'étranger.e.s dès leur arrivée à Heimgatland lorsque des motifs de politique générale ou des intérêts scientifiques ou économiques à haut niveau le justifient. Là aussi, une distinction est établie entre états alliés (livret Z1) et états tiers (livret Z2), et les exigences sont plus sévères pour les ressortissant.e.s d'états tiers que pour les ressortissant.e.s d'états alliés. Les autorités attendent néanmoins un effort d'intégration de la part de tou.te.s les détenteur.rice.s d'autorisations d'établissement et elles peuvent faire régresser celles et ceux qui ne répondent pas à leurs exigences vers un statut moins stable.

« Bienvenue à Heimgatland ! » s'inspire librement et volontairement de la politique migratoire suisse, avec son régime de protection pour réfugié.e.s et son système dual en matière d'admission, qui distingue entre citoyen.ne.s européen.ne.s et le reste du monde. Le concept d'intégration y joue un rôle important en tant qu'outil pour sélectionner les personnes qui obtiendront le droit de rester à long terme dans le pays et pour exclure celles considérées comme pouvant nuire à la cohésion sociale, l'ordre public ou la stabilité économique du pays.

Laure Sandoz

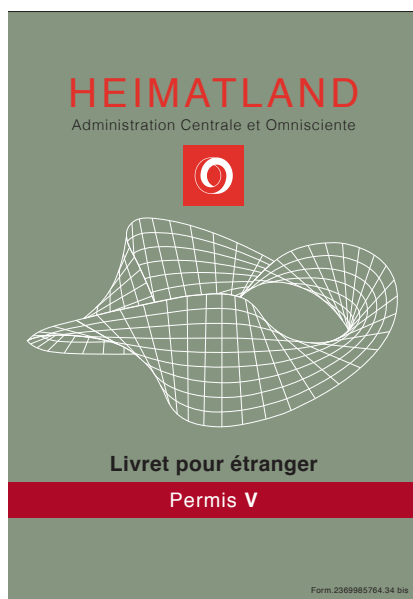
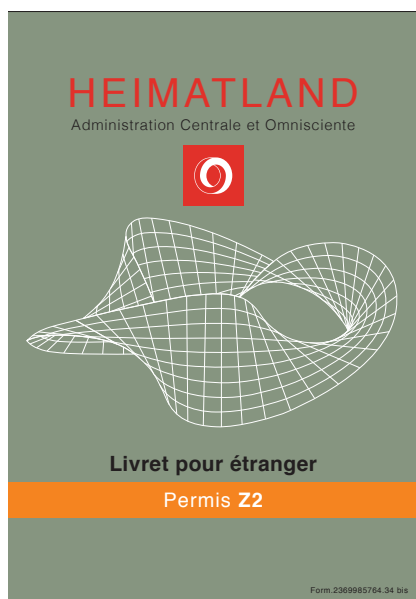
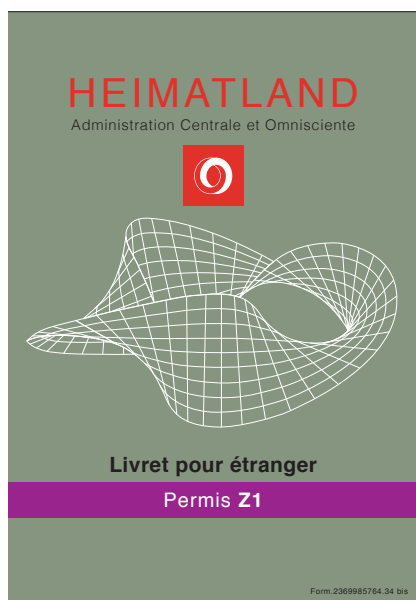
*Docteure en anthropologie,
chercheuse postdoctorante
à l'Institut de géographie
et au nccr - on the move*



Le livret dans le jeu

Le livret pour étranger.e.s a été imaginé comme un croisement entre son équivalent dans la réalité et le carnet scolaire, exprimant ainsi l'infantilisation que représente le rapport à une administration toute puissante pour un individu et sa trajectoire de vie (infantilisation souvent ressentie, comme le montrent les recherches). La partie dédiée à « l'espace pour le développement de votre potentiel intégratoire » au dos du livret, continue de jouer autour de ce croisement : une surface à décorer et colorier, surtout sans sortir du cadre, pour montrer que l'on est « bon élève » du processus d'intégration.

L'intérieur du livret a été conçu pour garder une trace de la « carrière administrative » de chacun.e des participant.e.s. Le terme de carrière permet d'englober l'ensemble des étapes où les migrant.e.s ont été amené.e.s à interagir avec l'administration. Elle représente un processus cumulatif qui se traduit comme la résultante toujours (ré)actualisée d'une suite d'interactions entre des individus singuliers et une administration qui les gère par réduction. Dans ce sens, si chaque nouvelle situation est unique, elle sera aussi influencée par toutes celles qui ont précédé. Ainsi, toutes les situations rencontrées durant le jeu sont agrafées dans les pages centrales du livret par ordre d'occurrence et peuvent être parcourues à tout moment par les membres de l'administration dans leurs différents rôles, venant ainsi influencer leurs réactions.



Dans les coulisses de « Bienvenue à Heimatland ! »



Test d'un prototype du livret de jeu en développement.
Photo© Guillaume Perret

Ensuite, le livret intègre différents supports pour garder les traces du parcours dans le jeu : progression temporelle, dettes, bons ou mauvais points selon les critères d'évaluation officiels, etc. Le système de notation est conçu pour être cryptique : les symboles dénotant les différents critères ne sont pas littéraux et la notation même des bons points ou mauvais points se fait à l'envers de ce que le bon sens voudrait (et il n'est jamais dit durant le jeu qu'il s'agit de tels points).

Ce qui est inscrit dans le livret représente donc une « boîte noire » pour les participant.e.s. L'idée est de faire à la fois référence à l'opacité du fonctionnement de l'administration pour les usager.e.s et d'offrir un support pour le processus d'interprétation lors du débrief en petits groupes de participant.e.s qui prend place après le jeu et avant la table ronde avec les spécialistes.

Finalement, l'ensemble des traces qui s'inscrivent sur le livret durant le jeu sert de support pour le processus d'évaluation lors du ou des passages devant les grand.e.s integrateur.rice.s, déterminant ainsi grandement la suite du parcours pour les participant.e.s et leur destin à Heimatland.

Nicolas Yazgi

Dramaturge et anthropologue

Et en Suisse, comment ça se passe ?

Le jeu de l'échelle de l'intégration juridique en Suisse

« Plus d'intégration, cela signifie concrètement renforcer notre cohésion sociale. » Robert Cramer, conseiller d'Etat du canton de Genève, 11 décembre 2013.

Cinq ans après la déclaration de Robert Cramer, la Suisse introduit un modèle d'intégration graduel plus restrictif avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la nationalité (LN) en 2018 et la loi fédérale sur les étrangers.e.s et l'intégration (LEI) en 2019. Ce modèle repose sur le principe selon lequel plus il y a de droits rattachés à un statut juridique, plus les exigences en matière d'intégration doivent être élevées.

La nouvelle structure de la LEI est basée sur les deux mots clés de la politique d'intégration en Suisse : « encourager et exiger ».

L'Etat contribue à l'encouragement de l'intégration notamment dans les domaines de la formation, du travail, de la sécurité sociale, de la santé, de l'aménagement du territoire et des espaces urbains, dans

le sport, les médias et la culture. Des mesures d'encouragement spécifiques existent également pour les personnes étrangères ayant des besoins d'intégration particuliers, notamment dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux (PIC).

L'exigence de l'intégration est quant à elle régulée par plusieurs critères et instruments. Le respect de la sécurité et de l'ordre public, le respect des valeurs de la Constitution, les compétences linguistiques et la participation à la vie économique ou l'acquisition d'une formation sont ainsi pris en compte pour évaluer le niveau d'intégration d'une personne étrangère. Les autorités compétentes peuvent exiger qu'une convention d'intégration soit conclue afin d'indiquer clairement à la personne étrangère ce qui est attendu d'elle. Elles peuvent également formuler des recommandations pour les personnes de l'UE/AELE.

Des conséquences juridiques sont rattachées au non-respect des conventions d'intégration : les autorités peuvent retirer ou refuser de prolonger une autorisation de séjour tant qu'une convention d'intégration n'a pas été conclue ou respectée. La convention d'intégration est également prévue pour les personnes admises à titre provisoire (livret F pour des personnes qui n'ont pas obtenu de permis de séjour ou d'établissement mais dont le renvoi est illicite, inexigible ou matériellement impossible). De plus, les autorités compétentes peuvent révoquer un permis d'établissement (livret C valable de manière indéterminée) et le remplacer par un permis de séjour (livret B à renouveler tous les 5 ans de manière générale) si la personne étrangère ne remplit pas les critères d'intégration requis.

L'encouragement et les exigences en matière d'intégration sont encadrés par un échange régulier entre les diverses autorités compétentes. Les autorités chargées de l'exécution de la LEI s'assistent mutuellement dans l'accomplissement de leurs tâches, communiquent entre elles des renseignements sur les personnes étrangères et s'accordent, sur demande, le droit de consulter leurs dossiers. L'ouverture d'enquêtes pénales, les jugements de droit civil ou pénal, les changements d'état civil, le versement de prestations de l'aide sociale ou de prestations complémentaires, ainsi que d'autres décisions indiquant l'existence de besoins d'intégration particuliers, sont autant d'informations auxquelles les autorités ont accès pour évaluer le niveau d'intégration d'une personne.

Et en Suisse, comment ça se passe ?

En résumé, la LEI prévoit un modèle complexe entre exigences et encouragements qui s'apparente à une sorte de jeu de l'échelle. Au cours de leur parcours d'intégration, les personnes étrangères devront se laisser « examiner » à plusieurs reprises sur la base des critères d'intégration établis, ce qui pourra déboucher sur un renouvellement ou une prolongation de leur permis de séjour, mais également donner lieu à sa révocation. Bien que ce modèle d'intégration graduel impose aux autorités de mettre à disposition des structures et des instruments qui soutiennent et encouragent les personnes étrangères dans leur intégration économique et socioculturelle, les exigences s'en trouvent renforcées et légitimées.

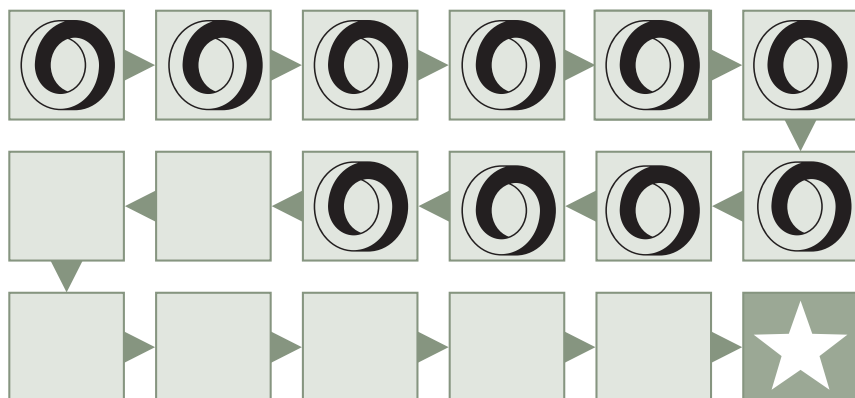
De manière analogue, « Bienvenue à Heimatland ! » reproduit un système d'autorisations de séjour, d'étapes, d'examens et d'instruments d'intégration qui permet de réfléchir autrement aux différents enjeux, obstacles et contradictions du processus d'intégration tel qu'il est défini par la loi. L'événement met en lumière le jeu de l'échelle auquel sont soumises les personnes étrangères, même nées en Suisse, pour avancer dans leur parcours d'intégration.

Stefanie Kurt

*Professeure à la HES-SO
Valais-Wallis, Haute Ecole
de Travail Social, Sierre*

Poursuivre la réflexion

- Kurt, Stefanie, Christin Achermann, Lisa Marie Borelli et Luca Pfrter. 2020. The Making of Social Cohesion : A Critique of Migration Law and Practices in Switzerland. nccr - on the move, blog. 3 mars. <https://nccr-onthemove.ch/blog/the-making-of-social-cohesion-a-critique-of-migration-law-and-practices-in-switzerland/>
- Kurt, Stefanie. 2017. Nouvelles exigences en matière d'intégration des étrangers. Plaidoyer 04/2017 du 3 juillet 2017, p. 20-24. <https://www.plaidoyer.ch/article/artikeldetail/nouvelles-exigences-en-matiere-dintegration-des-etrangers/>
- Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) du 16 décembre 2005 (Etat le 1^{er} avril 2020), RS 142.20. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2007/758/fr>



Extrait du livret de jeu.

Et en Suisse, comment ça se passe ?

« Dis-moi ton permis... »

En Suisse, comme dans l'ensemble des pays européens, les parcours de vie des personnes étrangères sont fortement influencés par les différents statuts et permis de séjour qui leur sont attribués. C'est un système administratif complexe qui dicte les possibilités et les obstacles auxquels elles sont confrontées. En effet, nombreux sont les domaines où le permis de séjour joue un rôle essentiel : « Dis-moi ton permis, et je te dirai si tu peux travailler, vivre avec ta famille, choisir ton lieu de vie, te déplacer librement... »

Cette hiérarchisation administrative des individus via leurs permis de séjour s'observe dans tous les domaines de la migration (migration de travail, familiale, etc.). Il est possible de l'illustrer à partir de l'exemple des migrations d'asile. Schématiquement, la législation helvétique classe les permis de la façon suivante : au bas de l'échelle se situent les requérant.e.s d'asile (permis N) dont les droits concernant l'accès au marché du travail, au regroupement familial, à la mobilité et à l'aide sociale sont les plus limités – lorsqu'ils ne sont pas tout simplement inexistantes. Viennent ensuite les titulaires d'admissions provisoires (permis F et permis « F réfugié.e »), puis les réfugié.e.s statutaires ayant obtenu l'asile (permis « B réfugié.e »). Ces dernier.e.s bénéficient d'une plus grande liberté, qui n'égale cependant pas celle des détenteur.rice.s d'une autorisation d'établissement (permis C), ni celle de la population de nationalité suisse, notamment en ce qui concerne le droit au regroupement familial et la mobilité. Les requérant.e.s d'asile dont la demande a été rejetée n'ont pour leur part pas de statut légal. Ils vivent en attente de leur renvoi, dans des conditions particulièrement difficiles.

Au fil du temps passé en Suisse, on observe un « cumul des désavantages », avec des conséquences négatives pour les personnes qui conservent les permis les plus précaires (N et F) durant de longues années. Sans oublier que d'autres facteurs, tels que le sexe, la nationalité ou le canton

Poursuivre la réflexion

- Berthoud, Carole. 2012. *Déqualifiés ! Le potentiel inexploité des migrantes et des migrants en Suisse*. Berne : Croix-Rouge suisse. <https://edudoc.ch/record/106417?ln=fr>
- Bertrand, Anne-Laure. 2020. *Dans la jungle des permis de séjour : Parcours administratifs et intégration professionnelle des réfugiés en Suisse*. Zurich et Genève : Seismo. <https://seismoverlag.ch/de/daten/dans-la-jungle-des-permis-de-sejour/>
- Bolzman, Claudio. 2001. *Politiques d'asile et trajectoires sociales des réfugiés : une exclusion programmée. Les cas de la Suisse*. Sociologie et Sociétés XXXIII(2), 133-158. <https://www.erudit.org/en/journals/socsoc/2001-v33-n2-socsoc730/008315ar.pdf>
- Fresia, Marion, David Bozzini, et Alice Sala. 2013. *Les rouages de l'asile en Suisse : Regards ethnographiques sur une procédure administrative*. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population. <http://doc.rero.ch/record/258654>
- ODAE romand. 2015. *Permis F : Admission provisoire ou exclusion durable ?* Genève : Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers. <https://odae-romand.ch/projet/permis-f-admission-provisoire/>

de résidence (qui est attribué par l'administration selon une clé de répartition définie par voie légale au début de la procédure d'asile), viennent parfois creuser encore les inégalités.

Comme le souligne Bolzman (2001 : 135), « le processus d'intégration dépend en grande partie de ceux qui définissent les règles du jeu, à savoir les Etats récepteurs ». La volonté des autorités suisses d'encourager la participation sociale et économique des réfugié.e.s tout en restreignant leurs possibilités d'accès aux permis de séjour les plus stables démontre ainsi le paradoxe des politiques menées en matière d'asile et d'intégration.

Anne-Laure Bertrand

*Docteure en démographie,
maître-assistante en méthodes
quantitatives, MAPS,
Université de Neuchâtel*

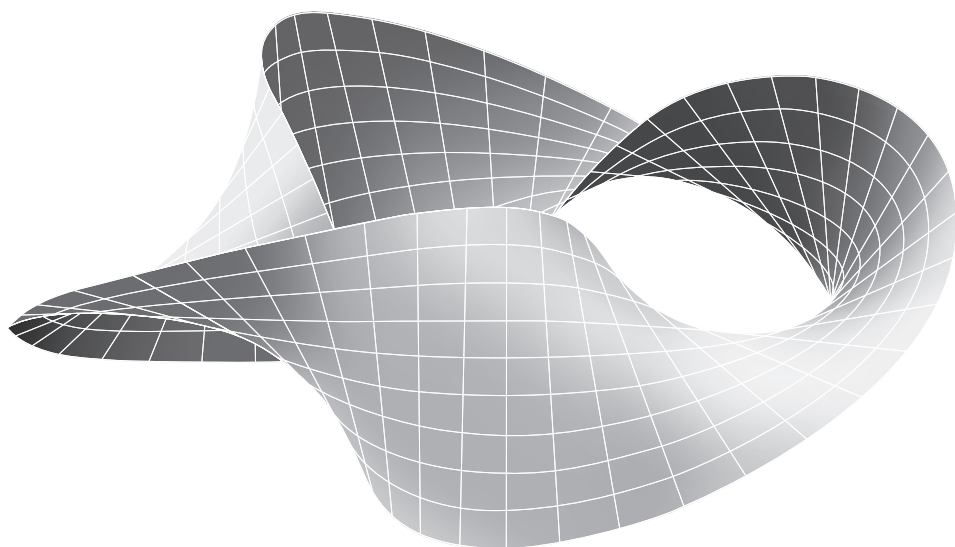
Le ruban de Möbius

Le motif que l'on trouve au centre de l'affiche et sur la couverture du livret pour étranger.e.s de Heimatland est ce qu'on appelle un ruban de Möbius, sur lequel un système de quadrillage est inscrit. Lorsque matérialisé en trois dimensions, un tel ruban devient une surface qui n'a qu'une face. Un modèle simple se réalise en opérant une torsion d'un demi-tour à une longue bande de papier puis en collant les deux extrémités, créant ainsi un ruban sans fin.

L'image symbolise librement différentes dimensions de l'univers que nous avons développé : l'aspect relativement unidimensionnel de la gestion administrative des migrant.e.s, un système qui tourne sur lui-même et qui ne s'arrête jamais (même si des individus peuvent en sortir par la naturalisation ou le renvoi), un système labyrinthique dont on n'a jamais la vue d'ensemble et dans lequel on peut se perdre, les cases dans lesquelles il faut rentrer, la tension entre possible progression et le risque de tourner en rond, etc.

Nicolas Yazgi

Dramaturge et anthropologue



Le ruban de Möbius.

L'administration étatique

« Bienvenue à Heimatland ! » reproduit une administration étatique qui régule le séjour des personnes étrangères et contrôle que leur comportement s'adapte aux règles du pays. Qui sont les fonctionnaires que vous avez rencontrés durant votre parcours ?

Les fonctionnaires du destin : Ils, elles vous permettent d'avancer dans votre parcours administratif en distribuant les événements auxquels vous devrez faire face. En lançant les dés, ils,elles marquent le temps passé à Heimatland qui sera pris en compte pour évaluer votre niveau d'intégration. Cependant, vous avez peut-être remarqué que leurs dés sont pipés. En fonction du type de permis, le temps s'écoule plus ou moins vite !

Les conseiller.e.s en orientation intégrative : Ils,elles accompagnent le parcours des personnes étrangères en les conseillant et en les informant de ce qui est attendu d'elles. Bien que leur rôle consiste avant tout à encourager l'intégration, ces fonctionnaires sont en contact direct avec le reste de

l'administration étatique et communiquent les informations nécessaires pour permettre une évaluation rigoureuse du comportement des migrant.e.s.

Les agent.e.s d'intégration : Ils,elles ont pour mission de faire comprendre aux personnes étrangères que l'intégration n'est pas une option mais une exigence. Les autorités de Heimatland estiment mettre beaucoup de moyens à disposition pour favoriser la cohésion sociale, aussi est-il attendu des migrant.e.s qu'ils,elles fassent des efforts pour s'adapter aux normes de leur nouveau pays. Lorsque ces efforts sont jugés insuffisants, les agent.e.s d'intégration sont là pour rappeler à l'ordre les personnes concernées.

Les grand.e.s intégrateurs.rices : Sur la base des évaluations transmises par les conseiller.e.s en orientation intégrative et les agent.e.s d'intégration, ces fonctionnaires ont le pouvoir de faire progresser les migrant.e.s vers un statut légal meilleur, ou au contraire de les faire régresser, voire de les renvoyer du pays. Alors que certaines personnes, dont la présence à Heimatland est jugée peu problématique, voire bénéfique, ne rencontreront les grand.e.s intégrateur.rice.s que rarement, voire jamais, durant leur parcours, d'autres, dont la présence est perçue comme moins désirable, seront régulièrement appelées à les voir.

Les agent.e.s de sécurité : Ils.elles assurent l'ordre et se chargent de placer les personnes à renvoyer en détention provisoire. Bien que la discrimination soit sanctionnée à Heimatland, il leur arrive d'être influencé.e.s par certaines caractéristiques physiques lors des contrôles d'identité...

Laure Sandoz

*Docteure en anthropologie,
chercheuse postdoctorante
à l'Institut de géographie
et au nccr - on the move*



Préparer et développer les rôles

Notre équipe était formée d'acteur.rice.s qui n'étaient pas familier.e.s avec le thème de la gestion migratoire. Elles et ils ont donc fourni un travail conséquent pour se l'approprier afin de pouvoir incarner leurs rôles et improviser autour des situations du jeu. L'équipe était constituée à deux tiers d'étudiant.e.s intéressé.e.s par le théâtre (et/ou l'improvisation) et à un tiers de comédien.ne.s professionnel.le.s qui avaient comme mission, en plus de leur rôles, de coacher les étudiant.e.s individuellement afin d'enrichir leur expérience.

Contrairement à un processus théâtral classique, il n'était pas possible de seulement répéter entre nous : le dispositif ne peut fonctionner pleinement qu'avec un public extérieur. Il a été dès lors essentiel pour nous de déployer des « crash tests » grandeur nature, suivis de débriefs collectifs : d'abord pour poser le squelette du système, tester les flux et repérer les problèmes, puis pour enrichir et affiner l'expérience finalement proposée au public. Ces tests furent riches, non seulement pour nourrir le travail en cours et pratiquer les improvisations avec un public varié, mais aussi pour les participant.e.s et ce de manière très différente pour les un.e.s et les autres, selon si, par exemple, il s'agissait de spécialistes du thème, parfois renvoyé.e.s à leurs « raccourcis interprétatifs » automatisés, ou d'un public externe qui prenait conscience de certaines choses ou revisitait des expériences personnelles.

Afin de libérer l'esprit des actrices et acteurs pour les improvisations, nous avons mis sur pied un système de « partition performative » pour chaque rôle, soit une séquence d'actions servant de colonne vertébrale aux interactions durant le jeu. Par exemple, pour un.e agent.e d'intégration : accueillir le.la migrant.e à son bureau, lui demander ce qui l'amène, prendre son livret, repérer la dernière situation agrafée, regarder dans le classeur les indications relatives à celle-ci comme si c'était la chose la plus naturelle du monde, etc.

Ensuite, nous avons créé le classeur qui rassemble le matériel de référence, notamment toutes les situations et les éléments relatifs à inclure lors des improvisation (p.ex : mettre en garde à propos de x, sanctionner y, mettre un mauvais point selon critère z, etc.). Comme les fonctionnaires eux-mêmes le disent à qui les questionne sur le classeur durant le jeu : « il permet d'éviter l'erreur humaine et de traiter tout le monde équitablement ». Le

classeur contient aussi un mémo général, le rappel de la partition performative pour chaque rôle, des « trucs » pour gérer certaines situations délicates, etc. Il est utilisé comme un appui de jeu central durant les interactions.

Les acteur.rice.s ont en parallèle travaillé la caractérisation de leur personnage (ce qui l'individualise et le fait sortir de sa fonction professionnelle générique) et leur « vie de bureau ». Cette vie de bureau prend parfois le premier plan pour venir rappeler aux participant.e.s-migrant.e.s qu'ils.elles ne sont pas nécessairement la priorité pour leurs interlocuteur.rice.s, voire qu'ils.elles peuvent déranger.

Dans les coulisses de « Bienvenue à Heimatland ! »

Il a fallu travailler des éléments permettant d'établir le « feeling » entre les membres de l'administration et le public, important car susceptible d'influencer le déroulement des interactions. Pour chaque situation, l'établissement du feeling, plus ou moins positif ou négatif, se base sur la « carrière administrative » des participant.e.s (voir encart livret dans le jeu), sur la catégorie de leur permis de séjour, sur la situation elle-même, sur le comportement des participant.e.s (poli ? coopératif ? défiant ? provocateur ? etc.), mais aussi sur des critères de « racisme invisible » que nous avons choisi de baser sur des critères tout aussi arbitraires que ceux du racisme réel, mais non essentialisables (par exemple longueur des cheveux, type de chaussures portées, etc.).

Ce travail de préparation a été collectivement très enrichissant (y compris pour le duo de conception grâce aux questions et suggestions de l'équipe), mais n'enlève pas une certaine vulnérabilité au processus, que nous assumons entièrement : les situations restent vécues et improvisées en temps réel avec un public qui réagit en direct – et de manière très diversifiée. Si parfois la bulle fictionnelle se fragilise voire se dissout en cours d'exercice, ce n'est pas un problème : cela rappelle simplement que derrière l'immersion, il y a un dispositif expérimental au travers duquel nous avons choisi, acteur.rice.s et public, de « jouer ensemble à » pour un temps, afin d'ensuite réfléchir collectivement d'une manière renouvelée.

Nicolas Yazgi

Dramaturge et anthropologue



*Affiche de bienvenue placée à l'entrée
des services de l'administration durant le jeu.*

Et en Suisse, comment ça se passe ?

Bureaucrates anonymes ou êtres humains agissant en « leur âme et conscience » ?

Au quotidien, une multitude de collaborateur.rice.s agissent au nom d'institutions telles que le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) ou « le service des migrations » des cantons. Même s'ils.elles restent souvent dans l'ombre de leurs offices, les membres des administrations de la migration sont des acteur.rice.s particulièrement important.e.s, car leurs actions traduisent des normes abstraites en des décisions avec des effets concrets. La somme de tous ces actes définit la réalité pratique du droit et de la politique migratoire. Si les tâches des personnes administrant la migration consistent aussi à organiser le recrutement de la main-d'œuvre étrangère ou à promouvoir l'émigration, l'administration de la migration consiste en bonne partie à décider qui peut légalement entrer et séjourner sur le territoire national avec quels droits et quelles obligations.

Dans l'administration de la migration, les autorités disposent d'un pouvoir discrétionnaire important. D'un côté, le pouvoir discrétionnaire permet de tenir compte des spécificités individuelles. De l'autre, il implique le risque d'aboutir à des décisions inégales si, par exemple, une décision d'accorder une prestation est influencée par des stéréotypes racistes ou sexistes. De manière plus générale, le pouvoir discrétionnaire démontre que les actions des personnes chargées d'appliquer une loi ne sont pas le reflet direct de celle-ci. Les règles juridiques ne déterminent donc pas directement l'action, mais établissent un cadre qui oriente, qui offre des possibilités et qui définit des limites aux actions des agent.e.s de terrain.

Contrairement à l'image dépersonnalisée des bureaucraties et des personnes y travaillant, les fonctionnaires sont des sujets individuels avec des caractéristiques, des émotions et des histoires. Ce constat banal d'un point de vue sociologique a pourtant des implications importantes. En effet, ces caractéristiques jouent un rôle dans leur travail quotidien, notamment à travers leur pouvoir d'appréciation. En raison des marges de manœuvre prévues par la loi, les bureaucrates peuvent, et souvent doivent, faire recours à des interprétations subjectives et à leurs expériences. Cela influe sur leur manière de poser des questions et de pondérer des éléments, sur leur posture vis-à-vis de quelqu'un, et donc sur des décisions et des actes qui *in fine* constituent ce qu'est la politique migratoire en pratique.

Du côté des personnes migrantes, il y a également une grande diversité de situations, de parcours, d'intérêts et de manières de faire. Même si leurs demandes peuvent être classées dans des catégories

légalles (asile, séjour, nationalité), chacune est liée à un individu particulier. Le travail des fonctionnaires des migrations consiste à traiter administrativement des cas spécifiques afin de les classer en des termes qui entrent dans le cadre donné par la loi – des motifs crédibles ou pas, des personnes intégrées ou non, des connaissances suffisantes ou non, des intérêts privés suffisamment importants ou pas. Si des normes, des directives et la jurisprudence orientent ce travail, les personnes administrant la migration doivent prendre leurs décisions sur la base d'informations forcément limitées et réductrices. Ces fonctionnaires sont confrontés à des fragments d'histoires de vie présentés dans des conditions particulières (telles qu'une audition d'asile ou un entretien avec une commission de naturalisation), avec des formulaires et des dossiers qui ne reflètent que la partie d'une vie qui est visible et gérée administrativement.

Et en Suisse, comment ça se passe ?

Le type d'interaction influe aussi sur le rapport entre les personnes et l'idée qu'un individu se fait de l'autre. On peut distinguer les interactions directes, typiquement « aux guichets » ou dans le cadre des auditions d'une part, et les interactions indirectes ou médiatisées qui se passent par écrit d'autre part. Selon la perception qu'un.e agent.e se fait d'un individu au travers d'une interaction, des facteurs tels que le genre, le statut social, l'apparence physique ou encore la manière de s'habiller peuvent jouer un rôle et vont contribuer à la construction de la réalité et des faits de ce qui devient un « cas ».

Christin Achermann

*Professeure en migration,
droit et société
à l'Université de Neuchâtel*



*Version raccourcie et
légèrement adaptée
de l'article suivant :
Achermann, Christin. 2018.
Bureaucrates anonymes
ou êtres humains agissant
« en leur âme et conscience » ?
Fonctionnaires dans
les administrations
de la migration.
Terra Cognita 32 : 18-21.*

Poursuivre la réflexion

- Achermann, Christin. 2019.
« La Suisse exclusive : quelles
pratiques à l'égard des personnes
étrangères 'indésirables' ? »
In Chroniques universitaires 2019,
44-56. Université de Neuchâtel.
- Achermann, Christin, Lisa Marie
Borrelli, Stefanie Kurt, Doris Niragire
Nirere et Luca Pfirter. 2021.
L'intrication croissante du contrôle
des migrations et de l'aide sociale.
Solidarité sans frontières. 3 mars.
[https://www.sosf.ch/fr/sujets/
politique-migratoire/informations-
articles/die-zunehmende-
verschraenkung-von-
migrationskontrolle-und-sozialhilfe.
html](https://www.sosf.ch/fr/sujets/politique-migratoire/informations-articles/die-zunehmende-verschraenkung-von-migrationskontrolle-und-sozialhilfe.html)
- Borrelli, Lisa Marie, Stefanie Kurt,
Christin Achermann et
Luca Pfirter. 2021. « Armut ist kein
Verbrechen » – (Un)bedingte
Wohlfahrt in der Schweizer
Rechtsprechung. Décodage (blog),
SAGW. 8 avril.
[https://www.sagw.ch/sagw/
aktuell/blog/details/news/armut-
ist-kein-verbrechen-unbedingte-
wohlfahrt-in-der-schweizer-
rechtsprechung/](https://www.sagw.ch/sagw/aktuell/blog/details/news/armut-ist-kein-verbrechen-unbedingte-wohlfahrt-in-der-schweizer-rechtsprechung/)
- Kurt, Stefanie, Christin Achermann,
Lisa Marie Borrelli, and Luca Pfirter.
2020. Zuwanderungs-
und Aufenthaltssteuerung via
Sozialhilfe ?. nccr - on the move,
blog. 29 janvier.
[https://nccr-onthemove.ch/blog/
zuwanderungs-und-
aufenthaltssteuerung-via-
sozialhilfe/](https://nccr-onthemove.ch/blog/zuwanderungs-und-aufenthaltssteuerung-via-sozialhilfe/)

Et en Suisse, comment ça se passe ?

Distinguer les réfugié.e.s des migrant.e.s : pratique arbitraire ou simple application de la loi ?

En Suisse, la procédure d'asile est un instrument central des politiques migratoires. Elle permet d'ordonner la mobilité des personnes précarisées et non européennes, en produisant une distinction entre « réfugié.e.s » et « migrant.e.s ». Les premier.e.s se déplaceraient sous contrainte pour des motifs uniquement politiques (persécutions ou guerres) tandis que la mobilité des seconds relèverait avant tout d'une stratégie économique. Alors que la recherche en sciences sociales a depuis longtemps montré la difficulté à démêler les causes politiques des motivations socio-économiques dans les dynamiques migratoires (Monsutti 2004), comment les autorités suisses distinguent-elles concrètement les « réfugié.e.s » des « migrant.e.s » ? Les décisions prises par le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) relèvent-elles du seul pouvoir discrétionnaire de ses agent.e.s ? Ou bien les agent.e.s ne font-ils.elles qu'appliquer la loi suisse sur l'asile de manière neutre et objective ?

De récentes recherches réalisées sur les pratiques d'octroi du statut de réfugié en Suisse apportent un éclairage précieux sur ces questions. Elles montrent que les décisions ne sont ni arbitraires ni objectives, mais avant tout « situées », c'est-à-dire toujours liées au contexte politique, historique, administratif et social dans lesquelles elles sont prises. Si le cadre juridique auquel les décisions se réfèrent paraît clair, celui-ci fait, en effet, toujours l'objet d'interprétations. Or, ces interprétations varient en fonction d'enjeux de politique extérieure ou intérieure et d'intérêts

économiques. Certains travaux ont, par exemple, montré comment la Suisse a, pour des raisons essentiellement idéologiques, accueilli les Hongrois.e.s de manière extrêmement généreuse en 1956, alors même que beaucoup fuyaient leur pays pour des raisons autant économiques que politiques (Piguet 2019). Si leurs demandes d’asile avaient été étudiées par le SEM aujourd’hui, elles auraient fort probablement été rejetées.

Depuis la fin de la guerre froide, la politique d’asile suisse favorise une interprétation au contraire très stricte du statut de réfugié.e. Les études réalisées auprès du SEM montrent l’existence d’un ethos institutionnel marqué par une attitude très légaliste et une logique du soupçon, qui tend à mettre systématiquement en doute la parole des requérant.e.s (Affolter 2021 ; Miaz 2017). Si les agents disposent d’un certain pouvoir discrétionnaire, celui-ci reste donc influencé par les orientations politiques plus larges du gouvernement. Il est également structuré par la jurisprudence interne au SEM ainsi qu’un ensemble de convictions et de « normes implicites » (telles que des stéréotypes sur les motivations des requérant.e.s selon leur nationalité) auxquelles les agent.e.s sont socialisé.e.s.

Et en Suisse, comment ça se passe ?

Mais le SEM n'est pas le seul à décider de l'avenir des requérant.e.s. L'issue d'une procédure implique en réalité un grand nombre d'acteur.rice.s : interprètes, médecins, psychologues, tous et toutes jouent un rôle dans la mise en forme du récit de la personne requérante et dans les chances que son récit aura de convaincre le SEM (Fresia & al 2013). Les œuvres d'entraide, qui fournissent un accompagnement juridique aux requérant.e.s, opèrent par exemple elles-mêmes un premier « tri » entre ceux et celles qu'elles décideront d'aider, et les autres dont les requêtes sont jugées comme ayant peu de chances d'aboutir. Elles peuvent soit renforcer les cadres normatifs en vigueur, soit au contraire, faire évoluer la jurisprudence vers plus d'ouverture lorsqu'elles décident de défendre un cas a priori moins solide (Rey 2013).

Mais c'est aussi et surtout en amont de la frontière helvétique que se déploie un ensemble plus vaste de dispositifs de tri entre réfugié.e.s estimé.e.s « désirables » et « indésirables » : qu'il s'agisse des politiques de délivrance de visas très restrictives, des règlements Dublin, ou des pratiques de refoulement, de mise en camps et de détention aux frontières sud et est de l'Europe, toutes ces mesures permettent de garder à distance les « indésirables », tout en filtrant ceux et celles qui pourront poursuivre leur chemin. Loin d'être indépendantes du système d'asile suisse, ces pratiques, qui se déploient loin des regards, doivent être appréhendées comme lui étant intrinsèquement lié.

Marion Fresia

*Professeure à l'Institut d'ethnologie,
Université de Neuchâtel*

Poursuivre la réflexion

- Affolter, L. 2021. Asylum matters. On the frontline of administrative decision-making. Palgrave socio-legal studies book series.
- Fresia, M. Bozzini et A.Sala. 2013. Les rouages de l'asile en Suisse : regards ethnographiques sur une procédure administrative. Etude SFM 62.
<http://doc.rero.ch/record/258654>
- Miaz, J. 2017. From the Law to the Decision : The Social and Legal Conditions of Asylum Adjudication in Switzerland, European Policy Analysis Vol 3, n°2.
- Monsutti, A. 2004. Guerres et migrations : réseaux sociaux et stratégies économiques des Hazaras d'Afghanistan. Institut d'ethnologie de Neuchâtel / Maison des sciences de l'Homme.
- Rey, R. 2013. « Humainement je vous comprends mais juridiquement je ne peux rien faire ». Etude SFM 62.
<http://doc.rero.ch/record/258654>
- Piguet, E. 2019. Asile et réfugiés. Repenser la protection. PPRU, Coll. Savoirs suisses.

Et en Suisse, comment ça se passe ?

L'asile en marges : les requérant.e.s d'asile face à la gestion migratoire

Toute personne qui demande l'asile, en Suisse ou ailleurs en Europe, passe par une procédure juridique visant à reconnaître la légitimité de sa demande, sa qualité de réfugié.e, son besoin de protection, et à lui attribuer ou non un statut qui lui permettra de séjourner légalement sur le territoire national. Au cours de cette procédure, les requérant.e.s se retrouvent confronté.e.s à la gouvernance de l'asile, un ensemble complexe de textes légaux, d'acteurs et d'actrices, de pratiques institutionnelles et de technologies qui visent à réguler leur admission sur le territoire – en tant que sujets légaux –, ainsi que leur présence physique – en tant que corps à prendre en charge. Avec cette double condition, c'est aux marges de l'État que se retrouvent demandeurs et demandeuses d'asile en Suisse. Trois dimensions, en tout cas, caractérisent ces marges.

La première dimension est temporelle. La demande ouvre une période d'attente indéterminée, un espace-temps pendant lequel la personne reste et vit sur le territoire national en attendant une décision des autorités. Ce temps est souvent vécu comme arrêté, rempli d'incertitudes, de doutes et de peurs, mais il est aussi investi d'espoirs, de désirs et de projets nouveaux et fait l'objet de multiples négociations et réappropriations.

« La vie en foyer est très dure, mais le plus dur c'est qu'on ne sait pas quand on va recevoir une décision ou être renvoyés. [...] Toutes les semaines, on voit des gens qui partent, et on se demande quand ce sera notre tour. Pourquoi nous traitent-ils ainsi ? On a mis en danger nos vies. Ça, ce n'est pas l'humanité qu'on nous a promise. »

T., requérant d'asile, 2016.

La deuxième dimension est spatiale. La marginalité des personnes demandeuses d'asile renvoie aux frontières externes et internes de l'État. En effet, la procédure d'asile constitue un dispositif d'inclusion et d'exclusion territoriales : une réponse négative à la demande d'asile, ou une demande qui n'a pas été effectuée au « bon endroit », selon le système européen de Dublin, peut entraîner l'exclusion du territoire et le renvoi. Mais elle est également le théâtre de pratiques régulatrices qui assignent les personnes dans des lieux spécifiques – centres fédéraux, foyers, administrations spécialisées, lieux de détention, etc. Les requérant.e.s sont ainsi soumis.e.s à toute une série de techniques de gouvernement visant à assurer un contrôle sur leur présence. La marge renvoie donc ici à une mise à l'écart autant spatiale que sociale et à une précarisation des vies, mais elle peut aussi permettre l'émergence de nouvelles formes d'arrangement, de socialisation, de solidarités et de revendications.

Et en Suisse, comment ça se passe ?

« Aujourd'hui, nous sommes en Suisse, " terre d'asile " et nous sommes reconnaissants à ce pays et à ses habitants de nous accueillir. Pourtant ici aussi, on nous enferme. Nous vivons dans des abris PC, sous terre, entassés, sans fenêtres, sans air, sans soleil, pour certains depuis plus d'une année. [...] Nous sommes des êtres humains. Nous avons besoin d'air pur, de soleil, comme tout le monde. De dignité aussi. Nous ne voulons pas continuer à être enterrés, cachés, tenus à l'écart de notre société d'accueil. »

Mouvement Stop Bunkers (habitants des abris de la protection civile à Genève), Manifeste « Vous ne nous connaissez pas ? C'est normal ! Nous vivons sous terre », janvier 2015.

Enfin, la troisième dimension est juridique puisque les personnes demandeuses d'asile n'occupent ni une position légale durable d'appartenance ni une position illégale de non-appartenance à l'État-nation. La procédure d'asile est alors moment de jugement, moment où les personnes sont progressivement placées dans des catégories, suivant un processus de décision mettant en jeu de nombreux acteurs – agent.e.s de l'administration, juges, spécialistes pays, conseiller.e.s juridiques, médecins, etc. Tout au long de ce processus, les récits et les corps sont analysés et interprétés, du savoir sur les personnes est produit pour rendre l'inconnu connu – juridiquement parlant – et prendre une décision sur la demande. La marge est ici celle qui s'ouvre entre le cadre légal et son application, entre l'abstraction des définitions juridiques et la complexité des vies. Il s'agit d'un processus composite et dialogique qui offre des espaces de négociation, des dilemmes et des choix, pour tou.te.s les acteur.rice.s impliqué.e.s.

« Vous vivez dans un autre monde. Quand je dis un autre monde, j'entends un monde nouveau, qui a été construit sous terre. Ils sélectionnent une catégorie de personnes pour y vivre. Ils imposent toute une série de règles pour les gouverner. Ce n'est pas juste sous terre. C'est un sous-système, des sous-lois. »

M., requérant d'asile vivant dans un abri de la protection civile, 2015.

C'est dans ces marges que prennent place le vécu et les expériences quotidiennes des requérant.e.s d'asile. Elles sont certes constamment investies par l'État au travers de différents dispositifs de gouvernement visant à réguler, trier et contrôler la population des demandeur.euse.s d'asile. Mais elles sont aussi le théâtre d'interactions entre ces dernier.e.s, différentes autorités et des acteur.rice.s non gouvernementaux, avec chacun leurs rôles, leurs intérêts et leurs objectifs. Chacune de ces marges représente ainsi un champ de contestation et de négociation, que ce soit pour contester les décisions, échapper au renvoi ou améliorer les conditions de vie.

Il ne faut cependant pas se méprendre : si la gestion migratoire n'est pas implacable et ouvre toute une série de marges de négociation, elle reste un champ dans lequel les rapports de pouvoir sont hautement asymétriques. Non seulement parce que les autorités possèdent un large pouvoir d'appréciation dans l'évaluation des cas individuels, mais surtout parce qu'elles disposent du pouvoir de coercition pour faire appliquer leurs décisions.

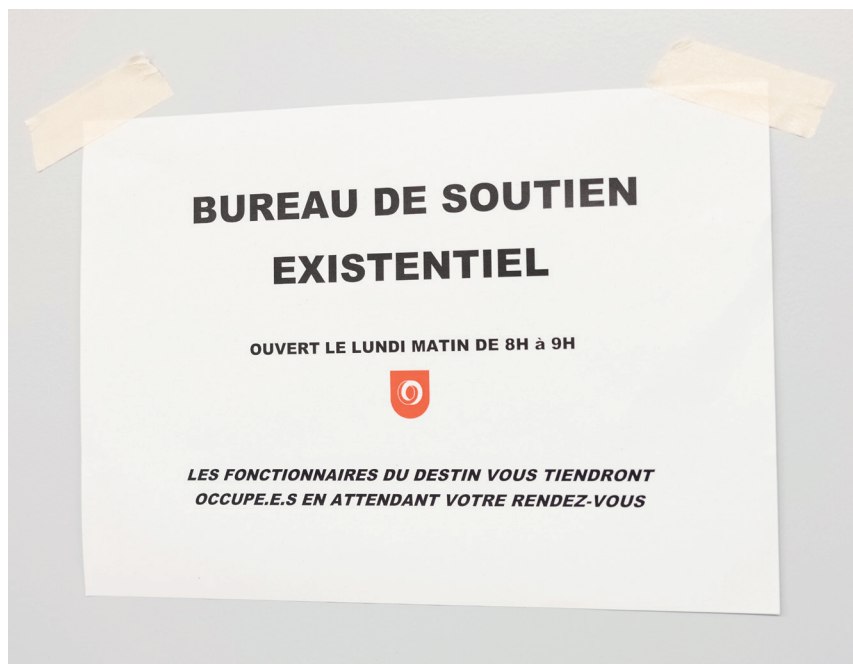
Raphaël Rey

Coordinateur

de l'Observatoire romand

du droit d'asile et des étranger.e.s

Et en Suisse, comment ça se passe ?



Photo© Guillaume Perret

Poursuivre la réflexion

- Affolter, Laura. 2021. Asylum Matters : On the Front Line of Administrative Decision-Making. Palgrave Macmillan.
<https://link.springer.com/book/10.1007%2F978-3-030-61512-3>
- Akoka, Karen. 2020. L'asile et l'exil : Une histoire de la distinction réfugiés/migrants. Paris : La Découverte.
- Brina, Aldo. 2020. Chroniques de l'asile. Labor & Fides.
- de Coulon, Giada. 2019. L'illégalité régulière au quotidien : Ethnographie du régime de l'aide d'urgence en Suisse. Lausanne : Antipodes.
- D'Halluin-Mabillard, Estelle. 2012. Les épreuves de l'asile : associations et réfugiés face aux politiques du soupçon. Paris : EHESS.
- Eule, Tobias, Lisa Marie Borrelli, Annika Lindberg et Anna Wyss. 2019. Migrants before the Law : contested migration control in Europe. Palgrave Macmillan.
- Kobelinsky, Carolina. 2010. L'accueil des demandeurs d'asile : une ethnographie de l'attente. Paris : Le Cygne.
- Revue Vivre Ensemble (www.asile.ch)
- ODAE romand (www.odae-romand.ch)

Critères d'intégration et règles implicites

A Heimatland, la cohésion sociale est une valeur importante, et il est attendu des personnes étrangères qu'elles s'adaptent au plus vite aux règles explicites et implicites de leur nouveau foyer. Comme le dit la devise nationale : « Tous comme les autres, chacun pour soi ».

Pour cela, les autorités assurent un suivi rigoureux de chaque personne nouvellement arrivée et peuvent les sanctionner lorsqu'elles estiment que leurs efforts d'intégration ne sont pas suffisants. Avez-vous remarqué qu'après chaque interaction avec un membre de l'administration, un point positif ou négatif était ajouté à votre livret ?

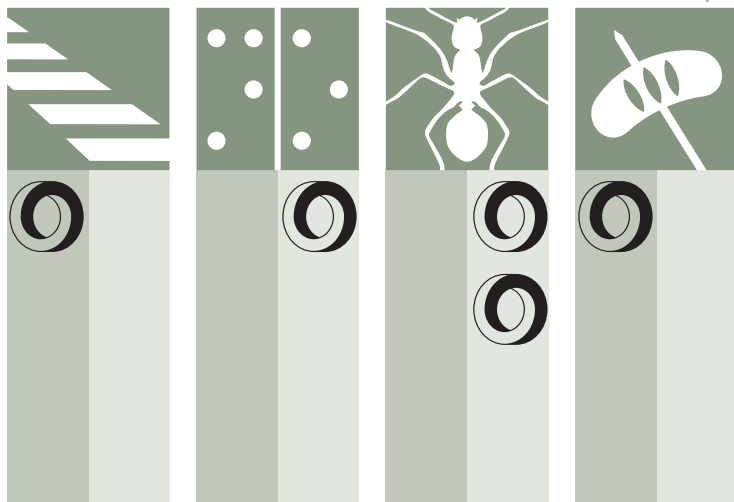
L'évaluation de l'intégration par l'administration étatique repose sur cinq critères auxquels les événements que vous avez pu rencontrer durant votre parcours de migrant.e se réfèrent. Premièrement, les personnes étrangères doivent être **indépendantes financièrement**. Bien que Heimatland accorde facilement des aides étatiques et des prêts pour assurer à chacun un niveau de vie décent, l'intégration n'est jugée réussie que lorsqu'une personne est capable de ne plus dépendre financièrement de tels soutiens. Deuxièmement, la **maîtrise de la langue** est essentielle pour communiquer, travailler et se mêler à la population locale. Troisièmement, le **travail** est central à Heimatland et toute personne étrangère doit démontrer sa bonne volonté à s'engager professionnellement et se former. Quatrièmement, l'intégration ne peut être réussie que lorsqu'une personne respecte scrupuleusement la **loi**. Finalement, le respect des **valeurs, us et coutumes** de Heimatland est crucial pour toute personne qui souhaite s'installer à long terme dans le pays et un jour, peut-être, obtenir la nationalité.

L'évaluation de ces critères détermine les possibilités des étranger.e.s de rester dans le pays et d'évoluer vers un statut légal plus stable. De plus, les autorités disposent d'une certaine marge de manœuvre pour appliquer la loi. Il leur arrive donc parfois d'être influencées par des facteurs sociaux, culturels ou émotionnels qui permettront à certaines personnes d'être plus ou moins bien traitées lors de leurs interactions avec le personnel de l'administration. Vous l'avez peut-être remarqué si vous avez joliment décoré votre livret dans l'« Espace pour le développement de votre potentiel intégratoire » !

Laure Sandoz

*Docteure en anthropologie,
chercheuse postdoctorante
à l'Institut de géographie
et au nccr - on the move*

Extrait du livret de jeu.



Et en Suisse, comment ça se passe ?

Une intégration « réussie » ?

La fabrique de l'intégration

En Suisse, l'obtention de la nationalité est régie par la Loi sur la nationalité (LN) depuis 1952. De manière très résumée, on peut dire que d'une période où l'obtention de la nationalité était conçue comme moyen de faciliter l'intégration des personnes étrangères en Suisse, l'on est passé à une conception où la personne doit d'abord faire la preuve qu'elle est intégrée pour obtenir la nationalité. Dans la dernière formulation de la loi (entrée en vigueur en 2018), les conditions de naturalisation sont fixées par deux articles. L'article 11 indique l'intégration comme l'un des critères matériels d'obtention de la nationalité ; l'article 12 spécifie les critères d'intégration : « une intégration réussie se manifeste en particulier par : (a) le respect de la sécurité et de l'ordre publics ; (b) le respect des valeurs de la Constitution ; (c) l'aptitude à communiquer au quotidien dans une langue nationale, à l'oral et à l'écrit ; (d) la participation à la vie économique ou l'acquisition d'une formation ; et (e) l'encouragement et le soutien de l'intégration du conjoint, du partenaire enregistré

ou des enfants mineurs sur lesquels est exercée l'autorité parentale ». On peut donc noter que la maîtrise de la langue joue un rôle important, mais que ni la religion, ni la participation aux activités sociales et culturelles ne figurent explicitement parmi les critères d'intégration définis par cet article de loi. Au niveau fédéral, « l'intégration réussie » est donc légalement définie avec des critères stricts ; les cantons et les communes ont cependant une certaine marge de liberté dans l'application de la loi.

L'analyse approfondie d'une dizaine de dossiers de demandes de naturalisation dans le canton de Neuchâtel nous a permis de constater que le canton veille avant tout à ce que la personne soit économiquement indépendante, qu'elle se soit acquittée de ses impôts, et qu'elle n'ait pas fait l'objet de signalements suite à des infractions. Dans certains cas, des personnes ont été jugées peu intégrées parce qu'elles ont fréquemment changé d'emploi ou connu des périodes de chômage, qu'elles ont des impôts impayés, ou encore qu'elles sont « connues de la police » – par exemple pour des problèmes liés à la circulation routière ou de voisinage, parce que leurs épouses portent le voile, qu'elles ne parlent pas assez bien la langue du canton (même si elles ont appris une autre langue nationale). Par ailleurs, la procédure d'obtention de la nationalité prévoit que des personnes de l'entourage soient consultées pour juger de l'intégration ; dans notre recherche, des ami.e.s, des animateur.rice.s, des voisin.e.s estiment que la personne est « intégrée » si elle est sympathique, polie, ponctuelle, si elle se comporte « comme un.e Suisse », etc. Enfin, à Neuchâtel, des commissions communales examinent les candidat.e.s à la naturalisation avant de donner un préavis ; elles essayent ainsi de voir si la personne gagne sa vie, paie ses impôts, fait des efforts et se donne de la peine ; des critères de sympathie ou d'affinité entrent aussi en ligne de compte.

Et en Suisse, comment ça se passe ?

Les procédures de naturalisation sont longues (entre 18 mois pour une procédure simplifiée et 10 ans pour un dossier compliqué) et coûteuses (à Neuchâtel au minimum 1600 CHF pour une personne adulte). Pourtant les personnes s'engagent dans cette procédure, et ce pour des raisons différentes. Certaines, nées en Suisse ou immigrées depuis longtemps, ont accompli leur formation en Suisse, y travaillent, y ont leurs ami.e.s, y ont fondé une famille ; elles se « sentent » suisses, et souhaitent la nationalité pour valider ce sentiment d'appartenance. D'autres désirent participer à la vie civique – voter, pouvoir contribuer à un pays qui leur a « beaucoup donné ». D'autres encore visent à stabiliser leur situation, voyager ou travailler plus facilement, etc. Toutefois, dans certains cas complexes, les étapes de la procédure se mêlent à la trajectoire de vie, et l'exigence de faire preuve d'une intégration « réussie » a mis les personnes en difficultés financières ou sociales ; une personne nous a ainsi dit que la procédure l'avait « désintégrée »...

Tania Zittoun

*Professeure à l'Institut
de psychologie et éducation,
Université de Neuchâtel*

Pascal Mahon

*Professeur de droit
constitutionnel suisse
et comparé,
Université de Neuchâtel*

Anne Lavanchy

*Professeure à la Haute école
de travail social de Genève*

Flora Di Donato

*Professeure de philosophie
du droit à l'Université de Naples -
Federico II*

Poursuivre la réflexion

- Di Donato, F., Garros, E., Lavanchy, A., Mahon, P., & Zittoun, T. 2020. La fabrique de l'intégration. Lausanne : Antipodes. <https://www.antipodes.ch/produit/la-fabrique-de-lintegration/>
- Labarthe, G. 2020. Les faiseurs de Suisses 2.0 – Face aux fonctionnaires, les candidats à la naturalisation peinent à faire valoir leurs parcours personnels. La Liberté, Octobre 27. <https://www.reiso.org/articles/themes/migrations/361-integration-des-etrangeurs-les-choix-de-neuchatel>
- Emission radio en ligne : « L'intégration en Suisse ». RTS, Tribu. 12.01.2021, <https://www.rts.ch/play/radio/tribu/audio/lintegration-en-suisse?id=11868853>

Et en Suisse, comment ça se passe ?

La discrimination en Suisse : résultats d'une étude expérimentale sur l'embauche des jeunes descendant.e.s d'immigré.e.s

Au-delà des différences de permis de séjour qui contribuent à créer des hiérarchies de droits entre personnes étrangères, la discrimination demeure un problème bien réel en Suisse. Fondée sur l'attribution de caractéristiques collectives considérées comme innées et statiques, la discrimination peut être basée sur divers facteurs tels que la nationalité, l'origine ethnique ou le sexe. Comme le montre la recherche scientifique, elle affecte non seulement les personnes immigrées appartenant à des groupes marginalisés, mais tend également à se perpétuer au fil des générations, favorisant ainsi un cumul des désavantages sur le long terme.

Consciente de cet enjeu, une équipe du pôle de recherche nccr – on the move au sein de l'Université de Neuchâtel a mené une étude expérimentale sur la discrimination à l'embauche. L'expérience consiste à répondre à des offres d'emploi publiques dans le secteur de la vente et de l'électricité par l'envoi de candidatures fictives de citoyen.ne.s suisses présentant des qualifications identiques mais différant au niveau du pays d'origine des parents. L'analyse mesure la discrimination en comparant le traitement des candidatures des personnes nées de parents suisses à celui réservé aux dossiers de citoyen.ne.s naturalisé.e.s descendant.e.s d'immigré.e.s turcs, kosovars, camerounais, français (en Suisse romande) et allemands (en Suisse alémanique). Concrètement, l'équipe de recherche observe si ces candidat.e.s sont invité.e.s à un entretien d'embauche et calcule l'écart entre le nombre de dossiers que les candidat.e.s d'origine immigrée doivent envoyer pour être convoqué.e.s à un entretien en comparaison à leurs congénères de parents suisses.

Les résultats montrent que les probabilités d'être confronté à la discrimination varient entre les quatre groupes d'origine testés, faisant apparaître une forme de hiérarchie selon l'origine des parents : les Suisse.sse.s d'origine kosovare sont les plus exposé.e.s à la discrimination (ils.elles doivent soumettre environ 40 % plus de candidatures que les candidat.e.s de parents suisses pour être invité.e.s à un entretien d'embauche). Viennent ensuite les enfants d'immigré.e.s camerounais.e.s (30 % de candidatures en plus), suivis par les citoyen.ne.s suisses originaires de France et d'Allemagne (environ 20 % de dossiers en plus). Enfin, les Suisse.sse.s d'origine turque ont aussi moins de chances d'être invité.e.s à un entretien d'embauche que les candidat.e.s d'origine suisse (15 % de candidatures en plus), mais l'écart entre les deux n'est pas statistiquement significatif.

De plus, l'ampleur de la discrimination varie d'une profession à l'autre. Elle est plus forte dans le secteur de la vente, où les contacts avec les client.e.s sont un élément constitutif du métier. Enfin, la discrimination à l'embauche est supérieure dans les zones rurales par rapport aux zones urbaines, mais elle est clairement une réalité dans les deux régions linguistiques, où l'on trouve une hiérarchie similaire.

Au-delà de ces différences, les résultats de l'étude mettent en évidence une réalité encore peu débattue dans la société suisse : des inégalités de traitement affectent les jeunes suisses d'origine immigrée sur le marché du travail, même lorsqu'ils.elles sont détenteur.rice.s du même passeport et des mêmes qualifications linguistiques, scolaires et professionnelles que leurs contemporain.e.s d'origine suisse. Leur accès à un emploi

Et en Suisse, comment ça se passe ?

se trouve freiné par un traitement discriminatoire directement imputable à l'origine étrangère de leurs parents. Ces résultats mettent en évidence un cumul des désavantages pour les personnes issues de la migration sur le marché du travail suisse. Outre les discriminations à l'embauche fondées sur la nationalité ou le titre de séjour, des inégalités de traitement affectent les citoyen.ne.s suisses issu.e.s de la migration parce qu'ils.elles portent le nom ou la couleur de peau de leurs ascendant.e.s.

Robin Stünzi

*Docteur en sciences sociales,
responsable scientifique
au nccr – on the move*



*Pour certains permis, dans le jeu, les dés étaient pipés.
Si l'égalité devant la loi est un principe, dans la réalité pratique
les avantages ou les désavantages peuvent se cumuler.
Photo © Guillaume Perret*

Poursuivre la réflexion

- Dahinden, Janine et Martine Schaer. 2020. Le double paradoxe des inégalités de genre en Suisse : la production des inégalités dans le domaine des migrations. nccr - on the move, blog. 11 juin. <https://nccr-onthemove.ch/blog/le-double-paradoxe-des-inegalites-de-genre-en-suisse-la-production-des-inegalites-dans-le-domaine-des-migrations/>
- Lavanchy, Anne. 2019. Racisme et racialisation – mettre en mots la discrimination raciale. nccr - on the move, blog. 28 mars. <https://nccr-onthemove.ch/blog/racisme-et-racialisation-mettre-en-mots-la-discrimination-raciale/>
- Fibbi, Rosita. 2019. Minorités visibles. nccr - on the move, blog. 24 septembre. <https://nccr-onthemove.ch/blog/minorites-visibles/>
- Emission Diversité du 01.12.2019, « La discrimination : un mythe ou une réalité méconnue ? », <https://latele.ch/emissions/diversite/diversite-s-2019-e-10?>
- Indicateur statistique sur la discrimination développé par l'équipe de recherche du nccr – on the move : <https://nccr-onthemove.ch/indicators/les-suisse%c2%b7esse%c2%b7s-dorigine-immigree-sont-ils-elles-discrimine%c2%b7e%c2%b7s/>



Photo © Guillaume Perret

Pour en savoir plus sur la migration en Suisse

Site web du nccr - on the move

www.nccr-onthemove.ch/

Blog du nccr - on the move

<https://nccr-onthemove.ch/blog/>

Site web du Forum suisse pour l'étude
des migrations et de la population

www.unine.ch/sfm/sfm

Indicateurs statistiques sur la mobilité et
la migration en Suisse

<https://nccr-onthemove.ch/indicators/>

Clips vidéo « Au-delà des idées pré-conçues »

<https://nccr-onthemove.ch/indicators/au-dela-des-idees-preconcuces/>

Partenaires impliqués

« Bienvenue à Heimatland ! » est un événement dans l'esprit du Théâtre de la Connaissance entre arts de la scène et recherche scientifique visant à ouvrir un espace de réflexion autour du thème de la migration en Suisse et à déployer cet espace au-delà de l'université. Inspiré des recherches réalisées dans le cadre du nccr - on the move et de la Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS) à l'Université de Neuchâtel, il s'est allié aux actions organisées lors de l'édition 2021 de NeuchàToi.

Le Théâtre de la Connaissance désigne des événements proposés depuis 2014 par les Instituts faisant partie de la MAPS de l'Université de Neuchâtel et s'adressant à un large public. Il vise à développer des collaborations entre arts de la scène et recherche scientifique afin de diffuser et de créer des connaissances sur des thèmes centraux pour les sociétés contemporaines.

**[https://www.unine.ch/
theatre-connaissance/](https://www.unine.ch/theatre-connaissance/)**

Le nccr - on the move est le Pôle de recherche national (PRN) sur la migration et la mobilité. Il rassemble des recherches issues des sciences sociales, de l'économie et du droit, visant à améliorer la compréhension des phénomènes contemporains liés à la migration et à la mobilité en Suisse et au-delà.

www.nccr-onthemove.ch

NeuchàToi met sur pied, depuis 2006, des manifestations thématiques à l'échelle cantonale, ayant pour but d'encourager une meilleure connaissance et compréhension entre personnes suisses, étrangères et issues de la migration, entre personnes résidant de longue date à Neuchâtel et celles arrivées plus récemment. Pour se faire, NeuchàToi se propose de (ré)interroger régulièrement la population neuchâteloise sur les composantes de son identité, d'identifier ses valeurs et ses principes communs, tout en valorisant la diversité et le respect du pluralisme.

www.neuchatoi.ch

La version originale du jeu dont le projet s'inspire a été conçue par l'association bernoise ISA, Fachstelle Migration, sur la base de leur large expérience de travail dans le domaine de la migration en Suisse.

www.isabern.ch

Conception et direction du projet

Laure Sandoz

*Chercheuse postdoctorante,
Institut de géographie
et nccr - on the move,
Université de Neuchâtel*

Nicolas Yazgi

Dramaturge et anthropologue

Inspiré librement d'un concept
développé en 2019 par ISA Bern
(Fachstelle Migration, isabern.ch)

Coaching & jeu

Didier Chiffelle

Etienne Fague

Léo Moreno

Sophie Pasquet-Racine

Jeu

Salomé Alvarez Chaves

Sarah Blendermann

Séverine Desarzens

Jean-François Houmar

Loanne Janin

Nastasia Jeanneret

Mira Plüss

Meriem Zaimi

Photo © Guillaume Perret



Interlocutrices et interlocuteurs scientifiques

Christin Achermann

Professeure en migration, droit et société

Dina Bader

Chargée de transfert de connaissances et coordinatrice du projet pour le nccr - on the move

Anne-Laure Bertrand

Maître-assistante en méthodes quantitatives

Gianni D'Amato

Professeur en migration et citoyenneté

Rosita Fibbi

Chercheuse en sociologie des migrations

Marion Fresia

Professeure d'ethnologie

Stefanie Kurt

Professeure en travail social

Raphaël Rey

Coordinateur de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étranger.e.s

Laura Rezzonico

Collaboratrice à l'Organisation suisse d'aide aux réfugié.e.s OSAR

Robin Stünzi

Responsable scientifique au nccr - on the move

Nicole Wichmann

Directrice administrative du nccr - on the move

Design, identité visuelle et communication

Jennifer Keller

Rédactrice et journaliste reporter d'images

Gaëlle Liechi

Responsable d'événements

Annique Lombard

Chargée de communication

Nando Luginbühl

Responsable du Bureau presse et promotion de l'Université de Neuchâtel

Yves Maumary

Graphiste

Gina Morelli

Graphiste

Guillaume Perret

Photographe

Inka Sayed

Chargée de communication

Administration et logistique

Gina Fiore Walder

Assistante administrative

Adrien Rawyler

Assistant étudiant

Elisa Tanco

Assistante administrative

Karim Zayani

Assistant étudiant

Avec le soutien de

nccr - on the move

NeuchàToi

**Faculté des lettres et sciences humaines,
Université de Neuchâtel**

**Programme d'intégration cantonal (PIC), soutien
de la Ville de Neuchâtel, de l'Etat de Neuchâtel et
de la Confédération**

**Société des Alumni, diplômés et amis
de l'Université (SAN)**

**Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS),
Université de Neuchâtel**

Institut d'ethnologie, Université de Neuchâtel

Institut de géographie, Université de Neuchâtel

**Laboratoire d'études des processus sociaux (LAPS),
Université de Neuchâtel**

**Forum suisse pour l'étude des migrations et
de la population (SFM), Université de Neuchâtel**

Bureau presse et promotion, Université de Neuchâtel



LE THÉÂTRE DE LA CONNAISSANCE

Pour la sixième édition du Théâtre de la Connaissance, organisée à l'Université de Neuchâtel du 17 au 19 septembre 2021, « Bienvenue à Heimatland ! » s'est inspiré des recherches réalisées dans le cadre du Pôle national de recherche sur la migration et la mobilité (nccr – on the move) et de la Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS) sur le thème de la gestion migratoire.

Au cœur de l'événement, un jeu de rôle théâtral participatif proposait une expérience immersive durant laquelle le public incarnait le rôle de migrant.e.s de différents statuts arrivant dans un pays inconnu. L'expérience invitait les participant.e.s à vivre pour un temps une réalité différente de la leur et à s'interroger sur les réactions et émotions que cette réalité produit. Dans un deuxième temps, un débriefing en petits groupes, suivi d'une discussion critique avec des chercheuses et chercheurs spécialistes du thème était proposée. L'événement, dans son ensemble, proposait une invitation à réfléchir ensemble sur un thème complexe au travers d'un format inédit.

Cette brochure prolonge l'expérience en explicitant certains des éléments qui ont inspiré la conception de l'événement et en proposant des ressources pour poursuivre la réflexion.



NEUCHÂTOI 2021

